

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 05 Juin 2018

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES	2
II – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE, MAINTIEN DE LA PARITÉ NUMÉRIQUE ET DÉCISION DU RECUEIL DE L’AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ.....	2
II BIS - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 : DÉSIGNATION D’UN COORDONNATEUR COMMUNAL D’ENQUÊTE	3
QUESTIONS DIVERSES	4

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 05 Juin 2018 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David - BERNARD Philippe - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - NIEL Marie-Thérèse - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - ROUX Philippe - SIRVIN Jean - THIBONNIER Nathalie - SORTAIS Virginie

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme COULET Suzanne (Procuration à Mme ASSENAT Marion) – M. Bernard TECCO (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre)

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. BENKEMOUN David

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour (Il Bis), lequel concerne la désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population qui doit se dérouler au début de l'année 2019. Il s'agit de préciser s'il s'agit d'un élu ou d'un agent.

En raison de la communication récente du compte rendu de la séance du 23 Mai 2018, l'approbation de celui-ci est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

I - LE POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES

1. Commission Enfance Education du 24 Mai 2018 – Annexe – Doc N°1

Le compte-rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

2. Commission des Ressources Humaines du 29 Mai 2018 – Annexe – Doc N°2

Le compte-rendu de la Commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

II – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE, MAINTIEN DE LA PARITÉ NUMÉRIQUE ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire expose que les prochaines élections professionnelles concernant le renouvellement des représentants du personnel au sein des instances paritaires (Comité Technique, CHSCT, ...) sont prévues le 6 décembre 2018. Au moins 6 mois avant la date du scrutin, soit avant le 6 juin 2018, les collectivités territoriales ayant 50 agents et plus doivent prendre une délibération pour prendre les dispositions suivantes :

- Fixer le nombre de représentants titulaires au vu des effectifs au 1er janvier 2018,
- Décider les règles de composition des listes de candidats (respect du paritarisme),
- Décider le recueil ou non de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Pour sa part, la Municipalité qui a rencontré le jeudi 24 mai 2018 les organisations syndicales représentatives comme le prévoit la procédure, propose :

- ✓ Le maintien de la représentation du personnel à trois représentants titulaires et trois suppléants, en regard des effectifs du personnel communal qui s'établissent, à la date du 1^{er} janvier 2018, à 65 agents (34 hommes et 31 femmes).
- ✓ Le maintien de la parité numérique au sein du Comité Technique ainsi que le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à trois et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
2. **DECIDE**, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
3. **DECIDE**, le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'administration en relevant.

II Bis - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 : DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL D'ENQUÊTE

Monsieur le Maire expose que l'enquête pour le recensement de la population de la commune se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Pour l'organisation de celle-ci, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) sollicite la commune afin qu'elle désigne un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Une fois désigné, le coordonnateur devra ensuite être nommé par arrêté municipal avant le 30 juin 2018.

La fonction de coordonnateur communal peut être confiée à un élu local ou un agent de la commune. Ses missions seront les suivantes :

- Être interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée du recensement,
- Mettre en place la logistique et la communication du recensement,
- Assurer la fonction et l'encadrement des agents recenseurs.

En réponse à la question de Philippe ROUX, Monsieur le Maire indique que le coordonnateur sera désigné parmi les agents.

Monsieur le Maire apporte aussi une précision à Jean SIRVIN en indiquant qu'il s'agit d'un recensement général réalisé tous les 5 ans et pas d'une simple enquête.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de désigner un coordonnateur d'enquête parmi le personnel communal (personnel administratif) et DECLARE que celui-ci sera rémunéré en fonction de la réglementation en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES

1. Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le Mardi 10 Juillet 2018.

2. Article de presse

Rudy MONIER, Conseiller délégué à la Culture, souhaite revenir sur un article de presse qui relatait le dernier Conseil Municipal et qui exposait qu'un groupe de l'opposition avait pour projet la pose d'une plaque au nom de Louis Fontane sur la devanture de la Maison Pour Tous.

Il souhaite préciser, pour la presse qui est présente ce soir, qu'il ne s'agit pas d'un projet de l'opposition puisque deux minutes avant le souhait qui a été soumis par la personne, il avait lui-même développé le cahier des charges sur le projet en cours qui comporte bien la pose de cette plaque. Il dit souhaiter que cela soit noté correctement.

Monsieur le Maire ajoute, pour être précis jusqu'au bout, que Rudy MONIER a longuement communiqué sur la signalétique de la Maison Pour Tous et que même si le nom de Louis Fontane n'a pas été mentionné, il est bien clair qu'il figurait dans le cahier de charges.

3. Vie économique

Est évoqué un article de presse où il est fait état d'un certain nombre d'entreprises qui se plaignent de ne pas avoir la possibilité de s'installer sur Alès et qui envisagent de se délocaliser sur Nîmes.

4. Pôle Jeunesse

Virginie SORTAIS, Conseillère déléguée à la Jeunesse, indique que la Maison des Jeunes poursuit ses activités dont le programme est en cours d'élaboration par les animateurs. Celle-ci sera ouverte tout l'été.

Elle évoque le projet de "Vacances Citoyennes" consacré cette année au harcèlement et pour lequel une consultation a été lancée afin d'obtenir des devis en ce qui concerne le scénario et les vidéos.

Les activités avec le Conseil Municipal Jeunes se poursuivent mais elle précise qu'elle a simplement maintenu ces activités car il n'y a pas de marge budgétaire supplémentaire.

Une commission sera organisée à la rentrée à l'occasion de laquelle il sera présenté un bilan.

A propos de la fréquentation de la Maison des Jeunes et au personnel qui y travaille, Virginie SORTAIS fait état de 3 agents qui sont en poste. Quant à la fréquentation, elle dit attendre les chiffres qui seront connus après l'été, tout en précisant que celle-ci est régulière pour les 13/17 ans. En revanche, il n'y a pas de jeunes de 12 ans ou au-delà de 18 ans.

Elle dit avoir l'intention de faire le point pour peaufiner les horaires et les jours afin de les adapter à la demande et aux effectifs et propose de communiquer les chiffres dès qu'elle les aura en sa possession.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H50.